



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 6 OCTOBRE 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le 6^e jour du mois d'**OCTOBRE**, de l'an **DEUX MILLE QUINZE**, à l'endroit habituel des sessions.

SONT PRÉSENTS Madame et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Wayne Stratton, Nicholas Ouellet, Paul Stuart, Guy Ouellet, André-Jean Bédard et Frances Bonenfant.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire *Philippe Dutil*.

La greffière par intérim, Me Jessica Tanguay, est présente conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il n'y a personne dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (1.0)

Monsieur le maire, Philippe Dutil, souhaite la bienvenue aux membres de son conseil et à l'assemblée et déclare l'ouverture de la séance. Il est 17 h 30. Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation au plus tard 24 heures avant la tenue de la séance conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*.

2.0

2015-10-7502

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

3.0

2015-10-7503

Fin d'emploi avec l'inspecteur en bâtiment et en environnement (3.0)

CONSIDÉRANT QU'une lettre de démission, adressée au conseil municipal, a été reçue de l'inspecteur en bâtiment et en environnement le 29 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le lien d'emploi prendra fin le 16 octobre 2015;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil prend acte de la décision de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de démissionner.

QU'un appel de candidatures débute dans les meilleurs délais afin de combler le poste.

ADOPTÉE

4.0

2015-10-7504

Embauche d'une trésorière – Poste permanent (4.0)

CONSIDÉRANT le départ imminent du trésorier Monsieur Bruno Bélisle, le poste de trésorier(ère) est à combler;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 6 OCTOBRE 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QU'un comité d'embauche a rencontré des candidats en entrevue et que leur choix s'est arrêté sur Madame Line Desjardins;

CONSIDÉRANT QU'une proposition sur les conditions et modalités d'emploi, conforme à la politique salariale en vigueur, a été soumise à la candidate et que celle-ci l'a acceptée;

Il est proposé par André-Jean Bédard

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil nomme et embauche Madame Line Desjardins à titre de trésorière, le tout conformément aux modalités d'emploi discutées et acceptées par les parties, lesquelles sont décrites au contrat de l'employée, déposé à son dossier. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat de travail avec Madame Line Desjardins.

ADOPTÉE

5.0
2015-10-7505

Émission d'une carte de crédit pour la trésorière (5.0)

CONSIDÉRANT QUE la trésorière, Madame Line Desjardins, bénéficie d'une délégation de pouvoirs et qu'il est opportun de faire une demande pour qu'elle puisse obtenir une carte de crédit;

CONSIDÉRANT QU'une limite de 5 000 \$ serait appropriée;

Il est proposé par Wayne Stratton

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil mandate la trésorière pour faire une demande d'émission de carte de crédit au nom de Madame Line Desjardins, carte à utiliser dans le cadre de ses fonctions, pour un montant alloué maximal de **5 000 \$** et pour faire les démarches nécessaires à l'annulation de la carte de crédit émise au nom de Bruno Bélisle.

ADOPTÉE

6.0
2015-10-7506

Amendement à la résolution 2015-07-7384 concernant la mise à jour du dossier de la Ville de Stanstead chez Hydro-Québec - Nomination de mandataires (6.0)

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Bruno Bélisle, trésorier, a quitté ses fonctions et qu'il était mandataire pour la Ville de Stanstead chez Hydro-Québec aux termes de la résolution 2015-07-7384;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a embauché Madame Line Desjardins à titre de trésorière;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de mettre à jour les personnes autorisées à transiger auprès d'Hydro-Québec;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Nicholas Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 6 OCTOBRE 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

7.0
2015-10-7507

QUE le conseil amende la résolution 2015-07-7384 afin de nommer la trésorière, Madame Line Desjardins, à titre de mandataire dans le dossier de la Ville auprès d'Hydro-Québec et de révoquer la nomination de Monsieur Bruno Bélisle de la liste des personnes autorisées pour agir auprès d'Hydro-Québec. La nomination de Maître Karine Duhamel, directrice générale, demeure en vigueur.

ADOPTÉE

Amendement à la résolution 2015-07-7385 concernant la modification des gestionnaires du compte des cartes Visa Desjardins (7.0)

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Bruno Bélisle, trésorier, a quitté ses fonctions et qu'il était gestionnaire du compte des cartes Visa Desjardins de la Ville aux termes de la résolution 2015-07-7385;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a embauché Madame Line Desjardins à titre de trésorière;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier les gestionnaires du compte des cartes Visa Desjardins de la Ville;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la Ville révoque la nomination de Monsieur Bruno Bélisle prévue aux termes de la résolution 2015-07-7385 concernant la modification des gestionnaires du compte des cartes Visa Desjardins.

QUE la Ville donne à Me Karine Duhamel, directrice générale, et Madame Line Desjardins, trésorière, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes Visa Desjardins, incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (ci-après « la Fédération »).

QUE la Ville soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables.

QUE la Ville s'engage à ce que les cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect des ces modalités.

QUE la directrice générale et la trésorière soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces cartes;

QUE la directrice générale et la trésorière puissent informer la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de la Ville autorisées à obtenir une carte, la répartition et la modification des limites de crédit des cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux cartes, le cas échéant.

QUE la Fédération puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 6 OCTOBRE 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

**8.0
2015-10-7508**

Modification de l'administrateur principal du compte AccèsD Affaires (8.0)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adhéré à AccèsD Affaires;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Bruno Bélisle, trésorier, a quitté ses fonctions et qu'il était administrateur principal du AccèsD Affaires de la Ville aux termes de la résolution 2015-07-7386;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a embauché Madame Line Desjardins à titre de trésorière;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la personne désignée comme administrateur principal;

Il est proposé par André-Jean Bédard

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil désigne la trésorière, Madame Line Desjardins, comme administrateur principale en remplacement de Monsieur Bruno Bélisle aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**9.0
2015-10-7509**

Amendement à la résolution 2015-08-7412 concernant l'adhésion du trésorier à l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (9.0)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a autorisé l'adhésion du trésorier, Monsieur Bruno Bélisle, à l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Bruno Bélisle, trésorier, a quitté ses fonctions et que le conseil a embauché Madame Line Desjardins à titre de trésorière;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la personne désignée comme représentant de la Ville à titre de membre de l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil désigne la trésorière, Madame Line Desjardins, représentante de la Ville à titre de membre de l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec et la mandate pour procéder à toute modification nécessaire au dossier de la Ville à cet effet.

ADOPTÉE

**10.0
2015-10-7510**

Octroi d'un mandat de services professionnels sur une base horaire à la firme Raymond Chabot Ressources Humaines inc. (10.0)

CONSIDÉRANT QU'il serait approprié pour la directrice générale de recevoir des services de consultation personnalisés dans les domaines de la gestion financière et de la gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE la firme Raymond Chabot Ressources Humaines inc. a déposé une offre de services en date du 9 septembre 2015 pour la prestation de services professionnels sur une base horaire;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 6 OCTOBRE 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise un budget total de **5 000 \$**, taxes en sus, pour la prestation des services professionnels plus amplement décrits à l'offre de services professionnels de la firme Raymond Chabot Ressources Humaines inc. en date du 9 septembre 2015. Ce montant est approprié à même le budget Administration.

ADOPTÉE

11.0
2015-10-7511

Octroi d'un budget pour la célébration des 40 ans de service du Directeur des travaux publics (11.0)

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des travaux publics est en fonction auprès de la Ville depuis 40 ans;

CONSIDÉRANT QUE cet anniversaire d'entrée en fonction est significatif et qu'il y a lieu de souligner cet événement;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accorde un budget de **2 000 \$** pour la célébration des 40 ans de service du Directeur des travaux publics. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

ADOPTÉE

12.0

VARIA (12.0)

13.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (13.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et rappelle que les questions doivent traiter exclusivement des sujets prévus à l'ordre du jour.

14.0
2015-10-7512

LEVÉE DE LA SÉANCE (14.0)

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les sujets ayant tous été traités, la séance extraordinaire soit levée. Il est 17 h 50.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

M. Philippe Dutil,
Maire

Me Jessica Tanguay,
Greffière par intérim